

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	6
Présents	25	Absent non représenté :	0
VOTANTS			31

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 14 avril 2015, après convocation légale reçue le 8 avril 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, , Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

M. Pascal BONNIN, (Pouvoir donné à Mme Jacqueline BOUYAC),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Alain BRES),
Mme Annie MILLET, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),
M. Claude PARENTI, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),
Mme Isabelle VINSTOCK, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Jean-Claude DANY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Budget annexe – ZAC de Beaulieu – Monteux -Vote du Budget 2015

Madame Maryline EYDOUX, Vice-présidente soumet à l'assemblée le projet de budget annexe de Beaulieu.

Le Conseil Communautaire, Madame Maryline EYDOUX, Vice-présidente entendue et après en avoir délibéré par 27 voix pour, 1 contre (M ARNAUD) 3 abstentions (M BONNIN, Mme BOUYAC, M Robert IGOULEN) chapitre par chapitre,

ARRETE ainsi qu'il suit le budget de l'exercice 2015, tant en recettes qu'en dépenses :

1 – pour la section de fonctionnement QUARANTE DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE ONZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE SEIZE EUROS (42 171 876 €),

2 – pour la section d'investissement TRENTE SEPT MILLIONS SEPT CENT QUARANTE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT HUIT EUROS (37 740 488 €)

Soit au total toutes sections confondues à SOIXANTE DIX NEUF MILLIONS NEUF CENT DOUZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE QUATRE EUROS (79 912 364 €)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**



Le Président,

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le : 30/04/15

